MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 15/04/2019 Date de révision: 24/09/2019 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE
Type de produit	:	Traitement d'eau de chauffage
Vaporisateur	:	Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	:	Inhibiteur de corrosion, inhibiteur de tartre
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Inhibiteurs de corrosion

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Affolter
Bahnhofstrasse 45,
3185 Schmitten - Switzerland
T +41 (31) 921 82 20 - F +41 (0)31 921 82 19
info@affolterchem.ch - www.affolterchem.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +41 (31) 921 82 20

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	8030 Zürich	+41 (0)44 251 51 51 Nationale Notfallnummer: 145	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 3 H229

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	:	Attention
Mentions de danger (CLP)	:	H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence (CLP)	:	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Phrases EUH	:	EUH208 - Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Triethanolamine substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8 (N° REACH) 01-2119486482-31	20 – 40	Non classé
BENZOTRIAZOLE	(N° CAS) 95-14-7 (N° CE) 202-394-1	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
éthanediol; éthylène glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302
1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 (N° REACH) 01-2120761540-60-XXXX	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
hydroxyde de potassium; potasse caustique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33-XXXX	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 (N° REACH) 01-2120761540-60-XXXX	(0.05 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
hydroxyde de potassium; potasse caustique	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33-XXXX	(0.5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.
Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	:	À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer une toux.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une allergie cutanée. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Reactivité en cas d'incendie	:	Non connu(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour le feu environnant.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Ventiler la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de recommandations spéciales.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Triethanolamine (102-71-6)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triéthanolamine / Triethanolamin
VME (mg/m³)	5 mg/m³ (i)
VLE(mg/m³)	10 mg/m³ (i)
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	SS_C
Remarque	NIOSH
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.11.2018

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol / Ethylenglykol
VME (mg/m³)	26 mg/m³
VME (ppm)	10 ppm

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
VLE(mg/m³)	52 mg/m³
VLE (ppm)	20 ppm
Toxicité critique	VRS, Yeux
Notation	R, SS_C
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaliumhydroxid
VME (mg/m³)	2 mg/m³
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Remarque	Haut, OAW^{KT} & $Auge^{KT}$ - NIOSH
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une ventilation appropriée.

Equipement de protection individuelle:
Gants. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains:
Gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec protections latérales. La protection oculaire à utiliser doit être conforme aux spécifications de la directive européenne 89/686 / CEE et de la norme correspondante EN 166.

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Aucune recommandation spécifique n'est faite, mais une protection respiratoire peut encore être exigée dans des circonstances exceptionnelles lorsqu'il existe une contamination excessive de l'air.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utilisez-le comme indiqué sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Aérosol.
Couleur	:	Pale yellow to yellow.
Odeur	:	Mild.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	7.5 – 8.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1.15 – 1.19
Solubilité	:	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	:	Liquides comburants Non applicable.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Triethanolamine (102-71-6)	
DL50 orale	8000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 10000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 1.8 mg/l

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale	7712 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	10600 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2500 mg/l

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)	
DL50 orale	1020 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	4115 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	100 mg/l

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
DL50 orale	333 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7.5 – 8.5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7.5 – 8.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Triethanolamine (102-71-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE	
Vaporisateur	Aérosol

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Triethanolamine (102-71-6)	
CL50 poisson 1	11800 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2038 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	216 mg/l
ErC50 (algues)	169 mg/l

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	6500 mg/l

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	2.18 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2.94 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0.11 mg/l

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
CL50 poisson 1	80 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

Triethanolamine (102-71-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.6

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.4

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.3

hydroxyde de potassium; potasse caustique (1310-58-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.75

12.4. Mobilité dans le sol

MC1+ CENTRAL HEATING SYSTEM PROTECTOR - RAPIDE	
Ecologie - sol	Miscible avec l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)	UN 1950 AEROSOLS, 2.2	UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	5A
Dispositions spéciales (ADR)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	:	1l
Quantités exceptées (ADR)	:	E0
Instructions d'emballage (ADR)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP9
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV9, CV12
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	:	SP277
Quantités exceptées (IMDG)	:	E0
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP87, L2
N° FS (Feu)	:	F-D
N° FS (Déversement)	:	S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	:	Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW1, SW22
Tri (IMDG)	:	SG69
N° GSMU	:	126

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	150kg
Dispositions spéciales (IATA)	:	A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	:	2L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	5A
Dispositions spéciales (ADN)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	:	1 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E0
Equipement exigé (ADN)	:	PP
Ventilation (ADN)	:	VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	5A
Dispositions spéciales (RID)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	:	1L
Quantités exceptées (RID)	:	E0
Instructions d'emballage (RID)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP9
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 20

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

CPID 524490-65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208	Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Mentions légales : © ADEY Innovation SAS 2019. Tous droits réservés. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable d'exemplaires de ce document pour les besoins internes de votre entreprise uniquement. Tout acte commis non autorisé lié au présent document peut entraîner une poursuite civile ou pénale à votre encontre. Nous avons pris des mesures raisonnables pour veiller à ce que, à notre connaissance et en toute bonne foi, les informations contenues dans ce document soient correctes au moment de la publication, mais veuillez noter qu'à terme, elles peuvent s'avérer incorrectes ou obsolètes. Il est possible que tout risque décrit en détail dans ce document ne soit pas exclusif et que d'autres risques existent. Le fournisseur exclut et n'accepte aucune responsabilité, dans la mesure autorisée par la loi, quant à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Il incombe au lecteur/à l'utilisateur d'évaluer le caractère approprié du produit mentionné quant à l'utilisation prévue et de veiller à la manutention, au transport, à l'utilisation, à l'entreposage et à l'élimination de ce produit.